

**SEANCE DU  
3 AVRIL 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN MM. CHANINET, DULLIN, MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Janvier 2025 à l'unanimité

### **I – Comptes rendus de réunions**

- Biens sans maître : M. Poncet fait part des difficultés rencontrées pour mettre en place cette procédure qui est plus compliquée que prévue.
- Pièges à frelons asiatiques : 9 pièges ont été donnés à la commune, par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain en lien avec la CCBS, car 9 pièges ont été détruits l'année passée sur la commune. N'hésitez pas à appeler en mairie pour signaler tout nid de frelons asiatiques.
- Rencontre avec la Sénatrice Mme Goy Chavent : un projet de loi du Sénat veut instaurer une part de proportionnelle et la parité dès 2026 pour les élections municipales pour toutes les communes même dans l'exécutif. Le panachage ne serait plus possible. Mme la Sénatrice est défavorable à cette loi.
- Rencontre avec la Députée Mme Olga Givernet : le sujet de la loi du Sénat sur le nouveau mode de scrutin pour les municipales 2026 a été également évoqué.
- Cour devant la fruitière : M. Castin remercie les 3 adjoints qui ont réalisés ces travaux.

### **II- Projets 2025**

- Travaux au cimetière : déplacement de 2 tombes à l'entrée du cimetière. Des inter-tombes ont été réalisées. Le nettoyage du crépi du mur du cimetière est prévu.
  - Réfection d'un appartement : il est prévu de refaire 2 pièces pour un montant de 8000 € et le changement de 2 fenêtres pour 7 000 € mais la locataire doit partir. Il est proposé au conseil de refaire l'appartement entièrement ce qui permettrait d'augmenter le prix du loyer.
  - Mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes avec la suppression du gaz : achat d'une cuisinière, d'un four et d'un réfrigérateur pour un total de 5 700 €
  - Dépenses de voirie : un chemin à refaire à Essieu (6000 €) et chemin de la montagne à Appregnin (5000 €)
  - Changement du véhicule intercommunal : 25 000 € maximum avec la participation pour 13 000 € des communes d'Ambléon et Conzieu
  - Défense incendie : installation d'une bâche enterrée à Essieu et d'une bâche souple à Meyrieu : 65 500 €
  - Achat d'un terrain pour la protection du captage à Meyrieu
  - Réfection de l'éclairage public à Essieu : 2500 € de reste à charge pour la commune.
  - Changement de 61 points lumineux sur la commune avec un passage en Led. Le SIEA propose un fonds de concours qui permettrait de payer le reste à charge de 11 000 € sur 12 ans soit 1084 € par an.
- Le Conseil municipal valide tous ces projets.

Pour 2026, Monsieur le Maire propose au conseil de travailler sur deux projets : installer la défense incendie au Trapon et mener une réflexion sur la toiture de la fruitière avec des panneaux photovoltaïques.

### **III – Taxes locales 2025**

M. le Maire rappelle les taux d'impositions communaux 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 27.71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.92 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.86 %

M. le Maire propose de maintenir ces taux pour 2025. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

#### **IV – Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation des résultats**

##### **Comptes administratif et Compte de Gestion 2024 :**

M. Tetaz présente le compte administratif de l'année 2024 :

- Fonctionnement : 343 495.20 € en dépenses et 331 440.63 € en recettes
- Investissement : 194 154.38 € en dépenses et 69 379.93 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide le compte administratif et le compte de gestion 2024.

##### **Affectation des résultats 2024 :**

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2024 au budget 2025 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent 234 128.56 € et 1 460.75 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

#### **VI – Budget Primitif 2025**

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2025 et présente à l'assemblée le détail du budget primitif 2025 équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 535 593.56 € en Fonctionnement et de 157 966.75 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide le budget primitif 2025 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations

#### **VII – Echange de parcelle avec M. Guerin**

M. le Maire propose d'échanger la parcelle 1138 appartenant à M. Guerin à Meyrieu où sera installée la réserve incendie avec la parcelle A 301 située à Meyrieu. La commune prendra en charge les frais de notaire et de géomètre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **VIII- Recrutement d'un agent au SIVOS**

M. le Maire explique que les membres du SIVOS ont été interpellés par des parents d'élèves sur l'organisation de la garderie du soir : l'agent qui s'en occupe réalise le ménage en même temps que la garderie. L'agent a été reçu et a fait part de ses difficultés d'emploi du temps car le ménage doit être terminé à 17h30 pour permettre aux activités d'avoir lieu dans la salle des fêtes le soir. Lors de la dernière réunion du SIVOS, il a été proposé de recruter une personne pour la garderie du soir. Simulation du coût annuel pour St Germain : 2000 €. Cette situation serait transitoire jusqu'au départ à la retraite de Mme Mebarki à la fin de l'année 2025. L'organisation des tâches sera à revoir également avec une baisse d'effectif de l'école possible. Le conseil municipal valide le recrutement en cdd pour 1h30 par jour pour la garderie du soir.

#### **IX- Demande de subvention de la mairie de Colomieu pour la réfection de l'éclairage du stade de foot**

Le conseil municipal décide de rencontrer les membres de l'Association sportive de Colomieu afin de connaître le devenir du club avant de prendre une décision.

#### **X- Remboursement à M. Tetaz**

Le Conseil Municipal valide le remboursement de 71.06 € de divers fournitures pour la commune à M. Tetaz.

#### **XI- Questions diverses**

- Complémentaire santé pour le personnel communal : M. le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'employeur doit participer obligatoirement à hauteur de 7 € minimum par mois à la protection sociale complémentaire pour la prévoyance. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 10 € par mois et par agent. Un pourcentage sera appliqué en fonction du revenu de chaque agent
- M. le Maire fait part d'une proposition d'achat du bâtiment des pompiers à 45 000 €. Le Conseil municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme, Le Maire, Régis CASTIN

P/o L'Adjoint R. TETAZ

